

Globethics Repository

The logo consists of the word "Globethics" in white, sans-serif font, centered within a solid blue rectangular background.

Principes de conduite de Shell [Shell General Business Principles]

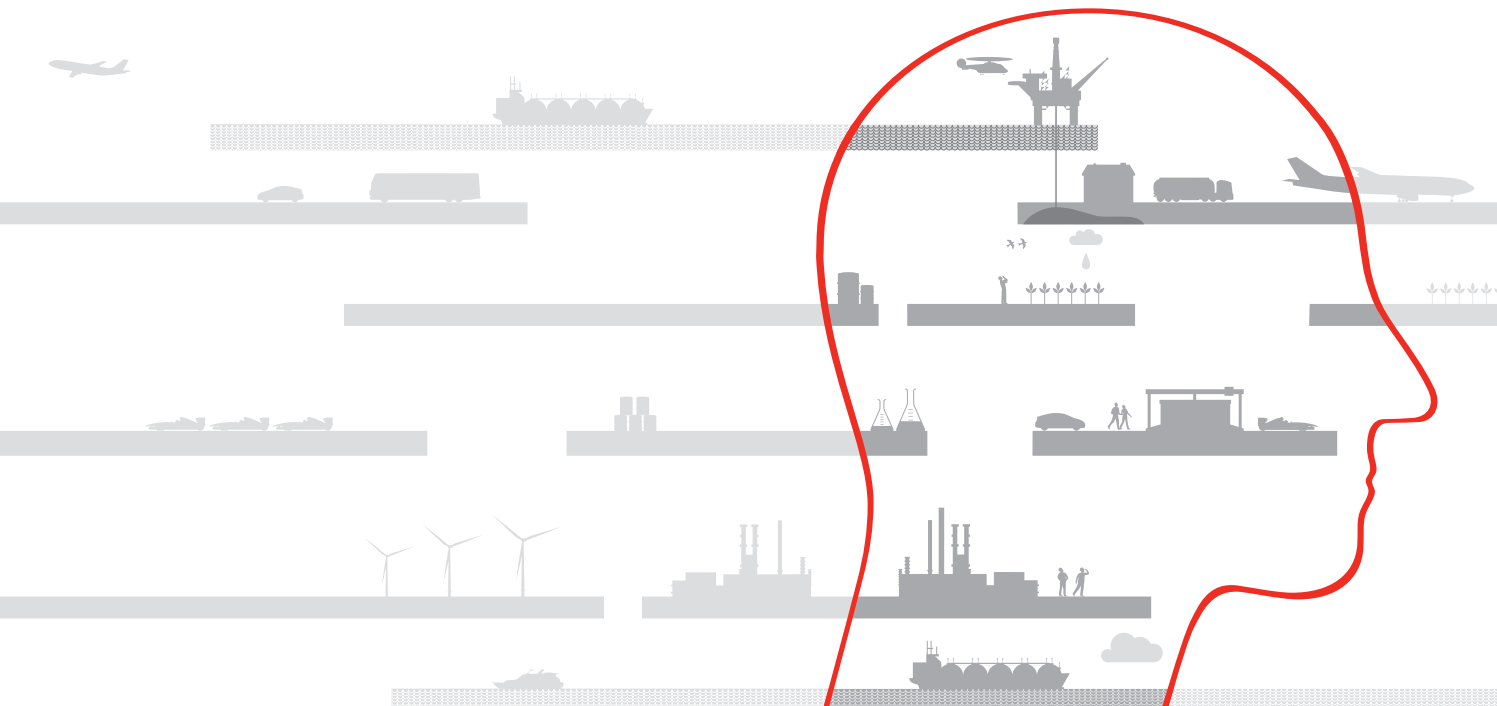
This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Shell
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-07-17 04:37:33
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/212423



S'il existe des différences entre la version anglaise et la traduction, la version anglaise prévaut.

PRINCIPES DE CONDUITE DE SHELL



Les Principes de conduite de Shell régissent, pour les sociétés qui constituent le Groupe Shell*, la manière d'assurer la conduite de leurs activités.

AGIR DANS LE RESPECT DE NOS PRINCIPES

Le Groupe Shell a pour objectifs d'une part d'exercer ses activités de manière efficace, responsable et rentable dans les secteurs où il intervient (pétrole, gaz, chimie et autres) et, d'autre part, de participer à la recherche et au développement d'autres sources d'énergie de façon à répondre aux besoins, en évolution, de sa clientèle et à la demande mondiale croissante en énergie.

Nos valeurs fondamentales d'honnêteté, d'intégrité et de respect d'autrui sous-tendent toutes nos activités et sont le fondement même de nos Principes de conduite.

Nos Principes de conduite s'appliquent à toutes les transactions, quelle que soit leur importance, et guident le comportement que nous attendons à tout moment de chaque membre du personnel de chaque société Shell dans la conduite de ses activités.

Nous serons jugés sur nos actes. Notre réputation sera préservée si nous agissons dans le respect de la législation et de nos Principes de conduite. Nous encourageons nos partenaires à adopter nos Principes de conduite ou des principes équivalents.

La direction se doit de diriger par l'exemple, de veiller à ce que tous les membres du personnel soient conscients de ces Principes et se conduisent en accord avec l'esprit et la lettre du présent énoncé.

L'application de ces Principes est étayée par un ensemble complet de méthodes qui nous permettent de nous assurer que notre personnel comprend ces Principes et qu'il agit dans leur respect.

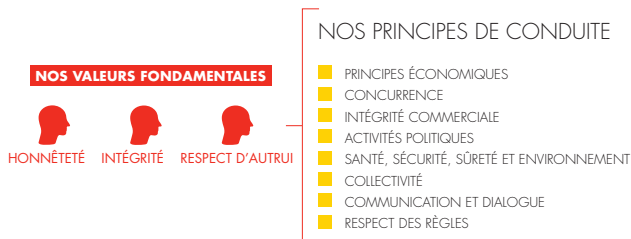
Dans le cadre de ce système, il est également de la responsabilité de la direction de proposer au personnel des voies de communication, sûres et confidentielles, lui permettant d'exprimer ses préoccupations et de rendre compte de cas de non-respect des règles. À l'inverse, il est de la responsabilité du personnel de Shell de rendre compte de toute violation présumée de nos Principes de conduite.

Depuis de nombreuses années, ces Principes sont un élément fondamental de la conduite de nos activités, et il est essentiel de les respecter pour pérenniser les succès de notre entreprise.



Peter Voser
Directeur général

*La Société Royal Dutch Shell plc et les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement des parts sont des entités séparées et distinctes. Dans le présent document, les expressions collectives "Shell" et "Groupe Shell" sont utilisées pour des raisons de commodité lorsqu'il est fait référence, de manière générale, à ces sociétés. De même, les expressions "nous", "notre" et "nos" sont parfois utilisées pour se référer à des sociétés du Groupe Shell en général. Elles sont également utilisées lorsqu'il n'y a pas lieu de désigner une ou des sociétés en particulier.



NOS VALEURS

Les membres du personnel de Shell partagent un ensemble de valeurs fondamentales que sont l'honnêteté, l'intégrité et le respect d'autrui. Nous attachons également une importance fondamentale à la confiance, à la transparence, au travail d'équipe, au professionnalisme et à la fierté du travail bien fait.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Au titre de nos Principes de conduite, nous nous engageons à contribuer au développement durable. Cet engagement nécessite que nous trouvions un équilibre entre nos intérêts à court terme et à long terme et que nous intégrions des considérations économiques, environnementales et sociales dans le processus décisionnel.

RESPONSABILITES

Les sociétés Shell reconnaissent des responsabilités dans cinq domaines. Il est du devoir de la direction de chacune de ces sociétés de continuellement évaluer les priorités et de s'acquitter de ces responsabilités indissociables sur la base de cette évaluation.

a. Envers les actionnaires

Protéger les investissements des actionnaires et leur assurer, dans le long terme, un rendement concurrentiel par rapport à celui des autres grandes entreprises du secteur.

b. Envers les clients

Accroître leur portefeuille de clientèle et fidéliser cette dernière en concevant et fournissant des produits et des services porteurs de valeur en termes de prix, de qualité, de sécurité et d'impact sur l'environnement et qui s'appuient sur les compétences technologiques, environnementales et commerciales nécessaires.

c. Envers le personnel

Respecter les droits de l'homme et assurer à leur personnel de bonnes conditions de travail et de sécurité ainsi que des conditions d'emploi concurrentielles.

Promouvoir le développement et le meilleur usage possible des talents de nos employés; créer un environnement de travail global où l'égalité des chances permet à chacun de développer ses compétences et ses talents. Encourager la participation des employés à l'organisation et à l'orientation de leur travail; leur offrir les voies de communication les autorisant à faire valoir leurs préoccupations.

Les sociétés Shell reconnaissent que le succès commercial dépend de l'engagement total de l'ensemble du personnel.

d. Envers les tiers avec lesquels elles traitent

Chercher à établir des relations mutuellement avantageuses avec les entrepreneurs, fournisseurs et les coentreprises et promouvoir l'application de ces Principes de conduite ou de principes équivalents dans le cadre de ces relations. L'aptitude à promouvoir efficacement ces Principes sera un facteur important à prendre en compte lorsqu'il s'agira de nouer ou de conserver de telles relations.

e. Envers la collectivité

Se conduire en citoyens corporatifs responsables, respecter les lois et les réglementations applicables, soutenir les droits de l'homme fondamentaux en conformité avec le cadre légitime de leurs activités et porter l'attention qu'il se doit à la santé, à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement.

PRINCIPE 1

PRINCIPES ECONOMIQUES

La rentabilité dans le long terme est essentielle pour atteindre nos objectifs commerciaux et pérenniser notre croissance. Elle mesure à la fois l'efficacité et la valeur que les clients accordent aux produits et services Shell. Elle est indispensable à l'affectation des ressources corporatives nécessaires pour continuer à investir dans le développement et la production des énergies de demain capables de satisfaire les besoins des consommateurs. Si nous ne pouvions nous appuyer sur des bénéfices et sur une assise financière solide, il nous serait impossible d'assumer nos responsabilités.

Les critères de décision en matière d'investissements et de désinvestissements incluent des considérations relatives au développement durable (sur les plans économique, social et environnemental) ainsi qu'une évaluation des risques que font encourir les investissements.

PRINCIPE 2

CONCURRENCE

Les sociétés Shell encouragent la libre entreprise. Nous nous efforçons d'agir dans le cadre d'une concurrence loyale, dans le respect de l'éthique et dans le cadre de la législation applicable en matière de concurrence; nous n'empêcherons pas les tiers d'entrer librement en concurrence avec nous.

PRINCIPE 3

INTEGRITE COMMERCIALE

Les sociétés Shell insistent sur les principes d'honnêteté, d'intégrité et d'équité dans tous leurs domaines d'activité et attendent des comportements analogues de la part des tiers avec lesquels elles sont en relation dans le cadre de leurs activités. L'offre directe ou indirecte, le paiement, la sollicitation et l'acceptation de pots-de-vin sous quelque forme que ce soit sont des pratiques inacceptables. Les paiements de complaisance sont également assimilés aux pots-de-vin et sont donc proscrits. Les membres du personnel doivent éviter les conflits d'intérêts entre leurs activités privées et leur rôle au sein de leur société. Ils doivent également déclarer à la société qui les emploie les conflits d'intérêts potentiels. Toutes les transactions effectuées au nom d'une société Shell doivent être enregistrées avec la plus grande exactitude et honnêteté dans les comptes de l'entreprise, conformément aux méthodes établies; elles peuvent faire l'objet de vérifications et être rendues publiques.

PRINCIPE 4

ACTIVITES POLITIQUES

a. Des sociétés

Les sociétés Shell agissent de façon socialement responsable dans le cadre législatif des pays où elles opèrent pour atteindre leurs objectifs commerciaux légitimes.

Les sociétés Shell ne financent aucun parti ni aucune organisation politique ou leurs représentants.

Elles ne participent à aucun parti politique.

Toutefois, dans le cadre de leurs relations avec les gouvernements, les sociétés Shell ont le droit et la responsabilité de communiquer leur opinion sur toute question susceptible d'affecter leurs activités ou leur personnel, leurs clients, leurs actionnaires ou les collectivités locales, d'une manière conforme aux valeurs et aux Principes de conduite du Groupe.

b. Du personnel

Si une personne souhaite s'engager dans des activités liées à la vie de la collectivité, notamment briguer des mandats politiques, il lui en sera donné l'opportunité dès lors que de telles activités sont appropriées au contexte local.

PRINCIPE 5

SANTE, SECURITE, SURETE ET ENVIRONNEMENT

Afin de toujours améliorer leur rendement, les sociétés Shell prennent systématiquement en compte dans leur approche, la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement.

À cet effet, elles traitent ces questions comme des activités d'affaires primordiales, se fixent des normes et des objectifs d'amélioration, mesurent et évaluent leur rendement et en rendent compte.

Nous sommes en recherche permanente de solutions visant à réduire l'impact de nos opérations, de nos produits et de nos services sur l'environnement.

PRINCIPE 6

COLLECTIVITE

Les sociétés Shell s'efforcent d'être de bons voisins en visant sans cesse à améliorer leur manière de contribuer directement ou indirectement au bien-être général des collectivités au sein desquelles elles travaillent.

Nous gérons avec beaucoup d'attention l'impact social de nos activités et nous travaillons avec des tiers pour améliorer les avantages apportés aux collectivités locales et pour atténuer tout impact négatif que pourraient avoir nos activités.

En outre, les sociétés Shell s'intéressent de façon constructive aux questions sociétales, directement ou indirectement liées à leurs activités.

PRINCIPE 7

COMMUNICATION ET DIALOGUE

Les sociétés Shell reconnaissent qu'il est essentiel d'entretenir avec les parties prenantes un dialogue permanent et d'avoir avec elles un dialogue régulier. Nous nous engageons à rendre compte de nos résultats en fournissant toutes informations pertinentes à toutes les parties légitimement intéressées, sous réserve que ces informations ne contreviennent pas à la nature confidentielle de nos activités.

En ce qui concerne nos relations avec les membres de notre personnel, nos partenaires commerciaux et les collectivités locales, nous nous efforçons de les écouter et de répondre à leurs interrogations en toute honnêteté et de manière responsable.

PRINCIPE 8

RESPECT DES REGLES

Nous nous conformons à toutes les législations et réglementations applicables des pays dans lesquels nous sommes présents.